

# RÉFLEXION SUR L'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

Assemblée d'information publique

28 juin 2017 à Angliers

29 juin 2017 à Laverlochère

# Déroulement de l'assemblée

- État de situation
- Présentation sommaire de l'étude de faisabilité
- Modalités et conditions préliminaires d'un regroupement
- Période de questions et d'échange

# État de situation

- Automne 2016 : amorce de la réflexion et des discussions
- 3 octobre 2016 : demande d'assistance au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour réaliser une étude sur l'opportunité d'un regroupement
- 12 décembre 2016 : formation d'un comité de travail
- 25 au 28 janvier 2017 : séances de travail du comité
- 2 mai 2017 : dépôt de l'étude au comité
- 1<sup>er</sup> juin 2017: dépôt de l'étude officielle
- 9 juin 2017 : séance de négociation des modalités et conditions préliminaires

# Présentation sommaire de l'étude

## *Objectifs*

- Poser un regard sur les aspects socioculturel, économique, géographique et politique à considérer;
- Examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un regroupement, notamment sur la charge fiscale des contribuables;
- Identifier les principaux enjeux d'un regroupement;
- Présenter les prévisions budgétaires d'une nouvelle municipalité (2017).

En somme, l'étude vise à **fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions.**

# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects socioculturel, économique, géographique et politique*

- Communauté d'appartenance

- ✓ Présence de plusieurs organismes communautaires, commerces de proximité, équipements culturels et de loisirs sur le territoire des municipalités
- ✓ Angliers : villégiature et récréotouristique
- ✓ Laverlochère : agroforestière

- Développement économique

- ✓ Indice de vitalité économique de 2002 à 2014
  - ✓ Angliers : -1,5632 à -2,3264
  - ✓ Laverlochère: -1,815 à 2,3199
- ✓ Nombre d'entreprises selon le répertoire des établissements d'Emploi Québec (au 15 mars 2017)
  - ✓ Angliers : 15 entreprises
  - ✓ Laverlochère : 32 entreprises

# Présentation sommaire de l'étude

*Aspects socioculturel, économique, géographique et politique*

- Aménagement du territoire et urbanisme

- ✓ 20 km séparent les noyaux villageois
- ✓ Angliers :
  - ✓ les infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées sont désuètes et doivent être remplacées
  - ✓ projet de l'aménagement d'un camping desservi par le réseau d'aqueduc et d'électricité
- ✓ Laverlochère :
  - ✓ périmètre urbain desservi par un réseau d'aqueduc, d'égout et d'un système de traitement des eaux usées fonctionnels
  - ✓ projet de construction de 16 unités de logement pour des personnes en légère perte d'autonomie
  - ✓ terrains disponibles dans le périmètre urbain pour constructions domiciliaire et commerciale



# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects socioculturel, économique, géographique et politique*

- Représentation politique
  - ✓ Conseil municipal de 7 membres (6 conseillers et 1 maire)
- Services municipaux
  - ✓ Maintien du niveau de services (plusieurs sont déjà mis en commun)
  - ✓ Optimisation de la desserte de services (planification commune et partage d'expertise)
  - ✓ Aucun impact financier au regard des programmes gouvernementaux (ex.: Sûreté du Québec, bibliothèque, voirie)
- Ressources humaines et matérielles
  - ✓ Aucun impact sur les ressources humaines et leurs conditions de travail
  - ✓ Optimisation de l'organisation du travail et utilisation rationnelle des équipements (éviter les dédoublements)
  - ✓ Maintien d'un point de service administratif à Angliers
  - ✓ Des économies d'échelle significatives pourraient être réalisées à moyen terme



# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects financiers et fiscaux*

- Hypothèses (dépenses)
  - ✓ L'étude est basée sur les prévisions budgétaires de l'année 2017
  - ✓ Aucun coût extraordinaire lié au regroupement n'est considéré dans les dépenses
  - ✓ Le budget de la nouvelle municipalité est basé sur le niveau de services actuel de chacune des municipalités
  - ✓ Tous les employés municipaux permanents sont intégrés sans réduction de traitement dans la nouvelle municipalité
  - ✓ La rémunération des élus de la nouvelle municipalité est basée sur celle de la Municipalité de Laverlochère
  - ✓ L'administration de la nouvelle municipalité est localisée dans les bureaux administratifs de Laverlochère. Un point de service est toutefois maintenu à Angliers à raison d'une ou deux journées par semaine
  - ✓ Un entretien minimum est assuré pour le centre communautaire d'Angliers (ancienne école)
  - ✓ Les remboursements en capital et intérêts (dette) deviennent à la charge de la nouvelle municipalité
  - ✓ Les dépenses reliées aux ententes intermunicipales entre les deux municipalités sont annulées





# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects financiers et fiscaux*

- Hypothèses (revenus)
  - ✓ Les rôles d'évaluation foncière sont uniformisés selon la proportion médiane de la municipalité la plus peuplée (2017)
  - ✓ Les services d'aqueduc, d'égout et de traitement des eaux usées restent à la charge et au bénéfice de chacun des secteurs et sont financés notamment par des tarifications de secteur
  - ✓ Seule la tarification pour le service de collecte des matières résiduelles est uniformisée
  - ✓ L'ensemble de la tarification est établie de manière à financer le coût net de chacun des services
  - ✓ Les recettes liées aux ententes intermunicipales entre les deux municipalités sont annulées
  - ✓ Aux fins du calcul de la péréquation et des compensations tenant lieu de taxes, les municipalités sont considérées comme non-regroupées en vertu du Programme de neutralité financière du MAMOT, et ce, sur une période de 5 ans plus un amortissement dégressif de 3 ans
  - ✓ Les montants alloués à chacune des municipalités dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sont maintenus pendant la période visée (2014-2018)
  - ✓ L'aide financière au regroupement n'est pas intégrée aux prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité

# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects financiers et fiscaux*

- Économies pressenties
  - ✓ conseil municipal (21 604 \$)
  - ✓ gestion financière et administrative (15 000 \$)
  - ✓ greffe (2 000 \$)
  - ✓ quote-part (2 149 \$)
  - ✓ sécurité incendie (1 000 \$)
  - ✓ voirie municipale (6 500 \$)
  - ✓ enlèvement de la neige (500 \$)
  - ✓ collecte et transport des matières résiduelles (2 500 \$)
  - ✓ centre communautaire (31 233 \$)
  - ✓ ressource en loisirs et culture (17 787 \$)



# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- En somme, l'économie nette annuelle résultant d'un regroupement est estimée à 100 273 \$ représentant 5,68 % des sorties de fonds actuelles des deux municipalités

	Calcul de l'économie nette	
<b>Total des charges, frais de financement et activités d'investissement avant regroupement</b>		
Laverlochère		1 186 188 \$
Angliers		626 587 \$
	<b>Total</b>	<b>1 812 775 \$</b>
(dépendances liées aux ententes intermunicipales)	-	46 086 \$
	<b>Total</b>	<b>1 766 689 \$</b>
(total des dépenses et autres activités financières après regroupement)	-	1 666 416 \$
<b>Économie nette</b>		<b>100 273 \$</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>5,68%</b>

# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects financiers et fiscaux*

- Aide financière au regroupement
  - ✓ Dans l'éventualité d'un regroupement en 2017, la nouvelle municipalité recevrait une subvention totalisant 59 950 \$ répartie sur cinq ans dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal
- Dette à long terme
  - ✓ Le remboursement annuel des échéances en capital et intérêts de tous les emprunts deviennent à la charge de la nouvelle municipalité à la suite du regroupement, à l'exception des emprunts financés par une tarification de secteur
    - ✓ Angliers : 7 108 \$
    - ✓ Laverlochère : 1 430 977 \$ (31 % de la dette est assumée par la taxe foncière générale en 2017)
- Surplus et réserves
  - ✓ les surplus financiers de chacune des municipalités seraient réservés à des investissements sur leur territoire respectif
    - ✓ Angliers : 132 959 \$
    - ✓ Laverlochère : 311 162 \$

# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- Taux de taxation - Laverlochère

	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
<b>Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)</b>		
Taxe générale	0,9200 \$	0,8790 \$
<b>Tarifcation (services municipaux)</b>		
<b>Unités résidentielles</b>		
Aqueduc	100,53 \$	172,53 \$
Égout	26,29 \$	42,77 \$
Traitement des eaux usées	185,00 \$	128,68 \$
Matières résiduelles	210,00 \$	193,74 \$
<b>Unités commerciales</b>		
Aqueduc	100,53 \$	208,17 \$
Égout	26,29 \$	54,09 \$
Traitement des eaux usées	185,00 \$	155,25 \$
Matières résiduelles	250,00 \$	232,49 \$

# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- Taux de taxation - Angliers

	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
<b>Taxes sur la valeur foncière (/100 \$ d'évaluation)</b>		
Taxe générale	1,3000 \$	0,8790 \$
Taxe de secteur		0,0573 \$
<b>TOTAUX</b>	<b>1,3000 \$</b>	<b>0,9363 \$</b>
<b>Tarifcation (services municipaux)</b>		
<b>Unités résidentielles</b>		
Aqueduc	115,00 \$	365,88 \$
Égout	85,00 \$	66,92 \$
Traitement des eaux usées		107,93 \$
Matières résiduelles	200,00 \$	193,74 \$
<b>Unités commerciales</b>		
Aqueduc	162,50 \$	441,44 \$
Égout	107,50 \$	84,63 \$
Traitement des eaux usées		130,22 \$
Matières résiduelles	460,00 \$	232,49 \$

# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- Impact d'un regroupement sur la charge fiscale

Unités résidentielles	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	Pourcentage
<b>Laverlochère</b>					
Non desservies	50 000 \$	670 \$	633 \$	(37)\$	-5,5%
	75 000 \$	900 \$	853 \$	(47)\$	-5,2%
	100 000 \$	1 130 \$	1 073 \$	(57)\$	-5,1%
	150 000 \$	1 590 \$	1 512 \$	(78)\$	-4,9%
	200 000 \$	2 050 \$	1 952 \$	(98)\$	-4,8%
	600 000 \$	5 730 \$	5 468 \$	(262)\$	-4,6%
<b>Desservies</b>					
	50 000 \$	982 \$	977 \$	(5)\$	-0,5%
	75 000 \$	1 212 \$	1 197 \$	(15)\$	-1,2%
	100 000 \$	1 442 \$	1 417 \$	(25)\$	-1,7%
	150 000 \$	1 902 \$	1 856 \$	(46)\$	-2,4%
	200 000 \$	2 362 \$	2 296 \$	(66)\$	-2,8%

# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- Impact d'un regroupement sur la charge fiscale

Unités résidentielles	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	Pourcentage
<b>Angliers</b>					
Non desservies	50 000 \$	850 \$	662 \$	(188)\$	-22,1%
	75 000 \$	1 175 \$	896 \$	(279)\$	-23,7%
	100 000 \$	1 500 \$	1 130 \$	(370)\$	-24,7%
	150 000 \$	2 150 \$	1 598 \$	(552)\$	-25,7%
	200 000 \$	2 800 \$	2 066 \$	(734)\$	-26,2%
<b>Desservies</b>					
	50 000 \$	1 050 \$	1 203 \$	153 \$	14,5%
	75 000 \$	1 375 \$	1 437 \$	62 \$	4,5%
	100 000 \$	1 700 \$	1 671 \$	(29)\$	-1,7%
	150 000 \$	2 350 \$	2 139 \$	(211)\$	-9,0%
	200 000 \$	3 000 \$	2 607 \$	(393)\$	-13,1%



# Présentation sommaire de l'étude

## Aspects financiers et fiscaux

- Impact d'un regroupement sur la charge fiscale

Unités commerciales	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	Pourcentage
<b>Laverlochère</b>					
Desservies	100 000 \$	1 482 \$	1 529 \$	47 \$	3,2%
	150 000 \$	1 942 \$	1 968 \$	27 \$	1,4%
	200 000 \$	2 402 \$	2 408 \$	6 \$	0,3%
	250 000 \$	2 862 \$	2 847 \$	(14)\$	-0,5%
	300 000 \$	3 322 \$	3 287 \$	(35)\$	-1,0%
Épicerie	150 000 \$	2 617 \$	2 472 \$	(145)\$	-5,5%
<b>Angliers</b>					
Desservies	100 000 \$	2 030 \$	1 825 \$	(205)\$	-10,1%
	150 000 \$	2 680 \$	2 293 \$	(387)\$	-14,4%
	200 000 \$	3 330 \$	2 761 \$	(569)\$	-17,1%
	250 000 \$	3 980 \$	3 230 \$	(750)\$	-18,9%
	300 000 \$	4 630 \$	3 698 \$	(932)\$	-20,1%
Dépanneur / Épicerie / Restaurant	100 000 \$	2 320 \$	2 329 \$	9 \$	0,4%
	150 000 \$	2 970 \$	2 797 \$	(173)\$	-5,8%
	200 000 \$	3 620 \$	3 265 \$	(355)\$	-9,8%

# Présentation sommaire de l'étude

## *Aspects financiers et fiscaux*

- Impact d'un regroupement sur la charge fiscale

Unités industrielles	Évaluation	Charge fiscale			Pourcentage
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	
<b>Laverlochère</b>					
Parmalat	1 530 800 \$	73 779 \$	73 152 \$	(628)\$	-0,9%
<b>Angliers</b>					
Cardinal	982 600 \$	15 054 \$	11 790 \$	(3 263)\$	-21,7%

# Présentation sommaire de l'étude

## *Principaux enjeux*

- Organisation politique
  - ✓ Conseil provisoire équilibré (de l'entrée en vigueur du regroupement jusqu'à la 1<sup>re</sup> élection générale)
  - ✓ Un nouveau conseil municipal, composé d'un maire et de six conseillers, serait mis en place lors de l'élection municipale suivant l'entrée en vigueur du regroupement. Une représentation équilibrée des deux municipalités pourrait s'appliquer sur une période limitée dans le temps.
- Organisation administrative
  - ✓ Les fonctionnaires et les employés deviennent, sans réduction de traitement, des fonctionnaires et des employés de la nouvelle municipalité et ils conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux
  - ✓ un redéploiement de certains effectifs pourrait être nécessaire au lendemain d'un regroupement, mais dans une perspective d'optimisation de l'organisation du travail
- Planification territoriale
  - ✓ l'harmonisation des règlements et de la planification territoriale pourrait permettre une plus grande cohérence dans les intentions d'aménagement de ce territoire

# Présentation sommaire de l'étude

## *Principaux enjeux*

- Appartenance collective
  - ✓ Il pourrait être envisagé de mettre en place des stratégies visant à maintenir les identités locales, satisfaire les besoins locaux et favoriser la vie communautaire de quartier en lui accordant toute son importance
- Bâtiments et équipements municipaux
  - ✓ L'intégration des services en termes de lieu et d'espace devrait faciliter l'esprit de collaboration des employés, ainsi que l'efficacité organisationnelle
  - ✓ Une planification commune des besoins pourrait permettre, à moyen-long terme, de faire des économies d'échelle non-anticipées dans l'étude

# Présentation sommaire de l'étude

## *Principaux enjeux*

- Centre communautaire d'Angliers
- Infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées d'Angliers
- Neutralité financière
  - ✓ Après vérification auprès des ministères concernés, un regroupement n'aurait aucun impact sur la somme payable pour les services de la SQ et l'aide financière pour l'entretien de la voirie locale
  - ✓ Un regroupement pourrait toutefois amener une légère diminution des versements de péréquation et de compensations tenant lieu de taxes, mais conformément à la mesure de neutralité applicable, cette perte financière serait reportée à la huitième année suivant le regroupement.

# Modalités et conditions préliminaires d'un regroupement

- Nom de la nouvelle municipalité
  - ✓ Laverlochère-Angliers
- Conseil provisoire
  - ✓ Quatre conseillers de Laverlochère et 4 conseillers d'Angliers
  - ✓ Maire en alternance au mois (jusqu'au 4 novembre 2018)
- Nouveau conseil municipal
  - ✓ Élu le 4 novembre 2018
  - ✓ Trois conseillers provenant de chacune des anciennes municipalités
- 2<sup>e</sup> élection générale
  - ✓ 7 novembre 2021
  - ✓ Aucun siège de réservé

# Modalités et conditions préliminaires d'un regroupement

- Fonds général de la nouvelle municipalité
  - ✓ Chaque municipalité injectera 25 000 \$ en provenance de leur surplus accumulé
- Fonds de roulement de la municipalité d'Angliers
  - ✓ Fonds aboli et le montant qui n'est pas engagé à cette date est ajouté au surplus accumulé
- Réserve financière
  - ✓ Création d'une réserve financière pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées d'Angliers d'une somme de 150 000 \$, dont 50 000 \$ proviendront du surplus accumulé d'Angliers et 100 000 \$ du surplus accumulé de Laverlochère
- Surplus
  - ✓ Le surplus non-affecté de chacune des municipalité sera utilisé au bénéfice de leur territoire respectif

# Modalités et conditions préliminaires d'un regroupement

- Dette à long terme
  - ✓ Le remboursement annuel de tous les emprunts effectués avant le regroupement deviennent à la charge de la nouvelle municipalité (sauf ceux financés par une tarification de secteur)
- Infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées d'Angliers
  - ✓ Financement d'un éventuel emprunt :
    - Affectation de la réserve financière
    - 15 % à l'ensemble de l'ancienne municipalité d'Angliers (tous les immeubles imposables)
    - 85 % au secteur desservis de l'ancienne municipalité d'Angliers (immeubles desservis)
- Résidence pour personnes en légère perte d'autonomie
  - ✓ Financement d'un éventuel emprunt serait à la charge de tous les immeubles imposables de la nouvelle municipalité



# Modalités et conditions préliminaires d'un regroupement

- Services de proximité
  - ✓ Maintien d'un point de service à raison de deux journées par semaine dans le secteur formé du territoire de l'ancienne municipalité d'Angliers pendant une période d'au moins 4 ans
  - ✓ Entretien et maintien aux fins des usages actuels du centre communautaire d'Angliers pendant une période d'au moins 7 ans

# Partage de la dette

Dette totale	
Dette de Laverlochère	1 430 977 \$
Subventions (QM, PADEM, industrie)	996 374 \$
Dette assumée	<b>443 603 \$</b>
Dette d'Angliers	7 108 \$
<b>Dette totale</b>	<b>450 711 \$</b>

- Laverlochère en assume 67 % donc  $443\,603 \$ \times 67 \% = 297\,214 \$$   
Angliers en assume 33 % donc  $443\,603 \$ \times 33 \% = 146\,389 \$$
- Laverlochère en assume 67 % donc  $7\,108 \$ \times 67 \% = 4\,762 \$$   
Angliers en assume 33 % donc  $7\,108 \$ \times 33 \% = 2\,346 \$$

# Partage de la dette

- Emprunts 2017

Laverlochère	300 000 \$
Angliers	<u>250 000 \$</u>
Total :	550 000 \$

- ✓ Dette de Laverlochère

- Assumé par Laverlochère  $300\ 000\ \$ \times 67\ \% = 201\ 000\ \$$
- Assumé par Angliers  $300\ 000\ \$ \times 33\ \% = 99\ 000\ \$$

- ✓ Dette d'Angliers

- Assumé par Laverlochère  $250\ 000\ \$ \times 67\ \% = 167\ 500\ \$$
- Assumé par Angliers  $250\ 000\ \$ \times 33\ \% = 82\ 500\ \$$

## Partage de la dette

- Contribution d'Angliers à la dette de Laverlochère

$$146\,214 \$ + 99\,000 \$ = 245\,214 \$$$

- Contribution de Laverlochère à la dette d'Angliers

$$4\,762 \$ + 167\,500 \$ + 100\,000 \$ \text{ (pour la création d'une réserve financière)} = 272\,262 \$$$

# Conclusion

- Inconvénients

- ✓ Gestion du changement (période de transition et d'intégration)
- ✓ Agencement de cultures organisationnelles différentes (période d'adaptation)
- ✓ Climat d'incertitude au niveau des ressources humaines et de la population
- ✓ Crainte au niveau de la représentation politique et de l'affaiblissement des identités locales

- Avantages

- ✓ Optimisation de l'organisation du travail et de la desserte de services
- ✓ Gestion efficiente et rationnelle des équipements (éviter les doublons)
- ✓ Mobilisation des forces du milieu et vision commune du développement économique
- ✓ Économies d'échelle annuelles récurrentes (100 273 \$)
- ✓ Plus grande cohérence dans les intentions d'aménagement du territoire

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Questions